Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Procuration assurance vie

Par Salade de fruits

Bonjour,

mes parents sont en Ehpad depuis peu. Ils dépensent plus que leurs revenus. Comment faire une procuration sur leurs assurance-vie quand les autres ressources seront épuisées?

Par Isadore

Bonjour,

Vos parents, s'ils disposent de toutes leurs facultés, peuvent vous signer une procuration. S'ils ne peuvent écrire, ils peuvent demander à un notaire, qui rédigera la procuration avec deux témoins qui attesteront de leur volonté.

S'ils ne disposent pas de leurs facultés, il faut une tutelle, une curatelle ou une assurance-vie.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Un contrat d'assurance-vie obéit à des règles totalement distinctes figurant dans le code des assurances. Ainsi, une procuration générale, même régularisée par un acte notarié, n'est pas suffisante.
A voir avec l'assureur.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Soit les titulaires de l'AV sont en capacité d'exprimer leurs volontés et ils peuvent demander un rachat partiel par courrier sans rien demander à personne d'autre.
Soit il faut envisager une mise sous protection (habilitation familiale, tutelle ou curatelle).
La procuration n'est pas la bonne solution dans les 2 cas.